

Paiements

Encaissement documentaire

Vous voulez avoir la certitude que vos livraisons à l'étranger seront bien réglées? Vous souhaitez toutefois éviter les coûts d'un accreditif? L'encaissement documentaire répond à ces deux visées.



En bref

- Instaure la confiance lorsque l'acheteur et le vendeur ne se connaissent pas
- Sécurité de paiement accrue
- Moins onéreux qu'un accreditif
- Contrôle des marchandises jusqu'au moment du paiement
- Traitement simple
- Directives déterminantes:
 - Règles Uniformes de la CCI Relatives aux Encaissements, RUE 522 (1996)



Conditions

- Commission d'encaissement de 2 ‰ jusqu'à une contre-valeur de CHF 200 000.00, ½ ‰ au-delà, avec un minimum de CHF 100.00
- Commission de 2 ‰ lors de la remise des documents sans paiement, avec un minimum de CHF 100.00 et un maximum de CHF 300.00
- Supplément de CHF 50.00 pour la mise à disposition des marchandises
- Frais fixes de CHF 200.00 pour la présentation